

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **0158** Société : **146606**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Najim ABBESSOUM

Date de naissance :

17/12/1952

Adresse :

145 lot la Cane Sidi

Tél. : **06 29 79 2821** Total des frais engagés : **1876,70** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr KAAB ABDELHADI
Médecin Urgentiste Polyclinique
CNSS Derb Ghalef
INPE: 41094228

Date de consultation : **21 Dec 2022**

Nom et prénom du malade : **Najim Abdellah** Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : **HTA**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

26 JAN 2023

R ACCUEIL / BACANE

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
1 Decembre 2022	1	1	0	Dr. KAAB ABDELHADI Médecin généraliste polyclinique CIN: Derb Ghalef PE-41094228
2 Decembre 2022	1	1	0	

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	21/12/23		498,800

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
G	
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



وصفة
ORDONNANCE

Le 21 Dec 2022

NATI 18 Pshukhaham

1	Humox 0,4	121,40
	116 0 mg	213,00
4	Pemixon 160 g	153,50 x 5
	1 P 246	
5	Coranya 15	92,00 x 3
	116. 4	T. 1347,90

Dr. KAAB ABDELHADI
Médecin Urgentiste Polyclinique
CNSS Derb Ghalef
INPE: 41094223

PHARMACIE MOUNIA
Dr. EL ABBAS YOUNES
La Esplanade N° 66
Sidi Maârouf - Casablanca

INPE
092044072

153,30

153,30

153,30

153,30

153,30

LOT 220284
EXP 09/2023
PPV 211.40DH

LOT 221422
EXP 04/2024
PPV 213.00DH

92,00

92,00

92,00

وَصْفَةُ

ORDONNANCE

Le 12.1.2022

MANASI H ABSLISHAH

- cab
- riding
- see - crest

Dr. KAAB ABDELMADI
Médecin Urgentiste Généraliste
CNSS Doua Ghalef
INPE 41094228

Polyclinique Addaman Derb Ghallef Rue Addaman - Casablanca
Tél. : 05 22 86 30 20 - 05 22 86 30 21 - Fax : 05 22 86 42 05



Dr. Ghizlane HADDIOUI
Médecin Biologiste

Casablanca, le 21/01/2023
Code Patient : 20-05072

Compte rendu d'analyses

Dossier N° : 211222-011 Pvt du: 21/12/2022 8:29

Nom : Mr NAJIH Abdessalam
Demandé par Dr : KAAB ABDELHADI

Page : 1/2

ANALYSES DE BIOCHIMIE (SANG)

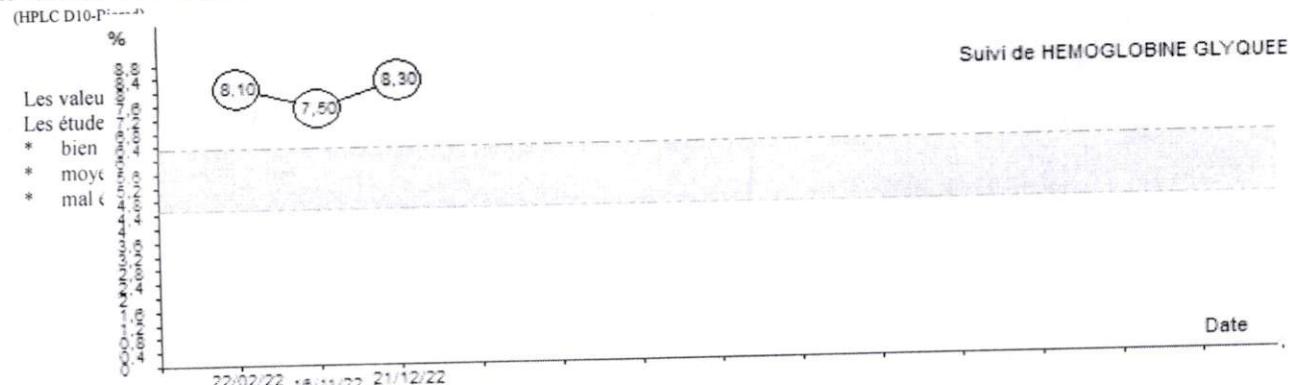
CRP : PROTEINE-C REACTIVE : 1,0 mg/l Valeurs Usuelles (Inférieur à 6) Antériorité 0,8 (16/11/22)

(Tech. Immunoturbidimétrique)

GLYCEMIE A JEUN : 1,76 g/l (0,7 - 1,1) 0,86 (05/09/22)

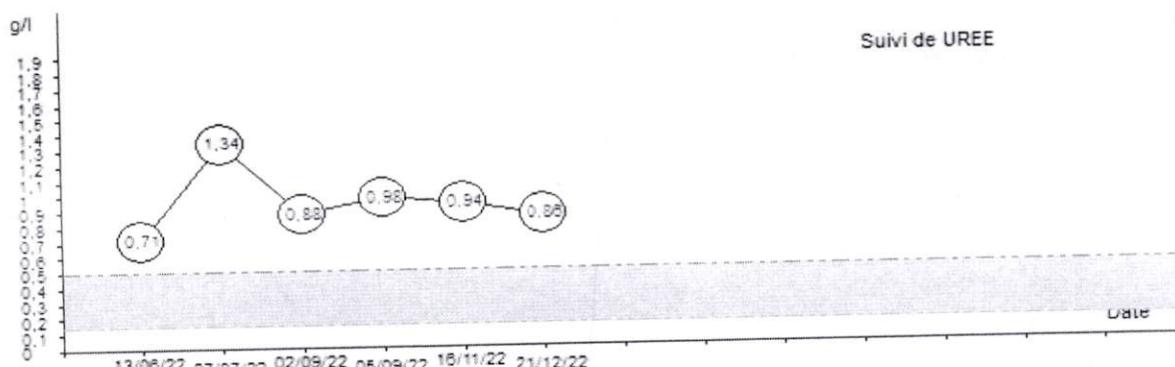
(Methode enzymatique à l'hexokinase) 9,68 mmol/l (3,85 - 6,05)

HÉMOGLOBINE GLYQUÉE : 8,3 % (4,5 - 6,3)



UREE : 0,86 g/l (0,15 - 0,5) 0,15 (2,5 - 8,33)

(Technique enzymatique à l'urease UV)) 14,33 mmol/l



LABORATOIRE SIDI MAAROUF
Dr G HADDIOUI
Médecin Biologiste
Rd Pt Sidi Maârouf Casablanca
Tél : 0522 33 52 09 / 0668 15 24 24
Fax : 0522 33 52 71



Dr. Ghizlane HADDIOUI
 Médecin Biologiste

Mr NAJIH Abdessalam

Dossier N° : 211222-011

Page : 2/2

ANALYSES DE BIOCHIMIE (SANG)

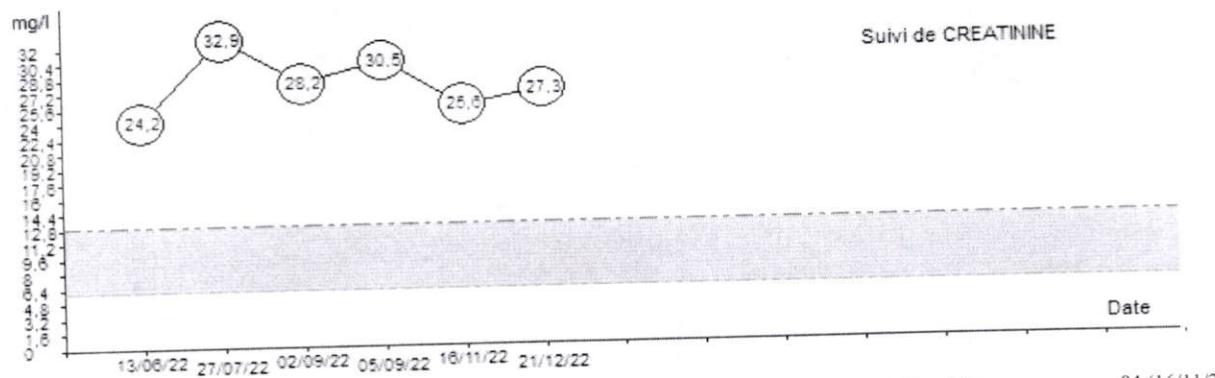
CREATININE
 (Technique enzymatique)

: 27,26 mg/l
 241,25 μ mol/l

Valeurs Usuelles

(6 - 13)
 (53,1 - 115,05)

Antériorité



ACIDE URIQUE
 (Dosage enzymatique à l'uricase)

: 55 mg/l
 327,25 μ mol/l

(25 - 65)
 (148,75 - 386,75)

84 (16/11/22)

LABORATOIRE SIDI MAAROUF
 Dr G.HADDIOUI
 Médecin Biologiste
 Rd Pt Sidi Maârouf Casablanca
 Tél : 0522 33 52 09 / 0668 15 24 24
 Fax : 0522 33 52 71

Laboratoire d'Analyses Médicales
Sidi Maarouf

Facture

Casablanca, le 21/01/2023

Dossier N°: 211222-011 du: 21/12/2022

Médecin Dr : KAAB ABDELHADI

Patient :Mr NAJIH Abdessalam

Analyse	Valeur en B	Montant
CRP : PROTEINE-C REACTIVE	100	134,00
GLYCEMIE A JEUN	30	40,20
HEMOGLOBINE GLYQUEE A1C	100	134,00
UREE	30	40,20
CREATININE	30	40,20
ACIDE URIQUE	30	40,20
Déplacement		50,00

Montant de prélèvement : 20,00

Total en dirhams à payer: 498,80

